Fiche de données de sécurité

Copyright,2026, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	10-8618-0	**Numéro de version:**	6.00
Date de révision:	02/11/2026	**Annule et remplace la version du :**	07/10/2026

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M™ Scotch-Weld™ Tamper Proof Sealant EC-1252 Blanc

Numéros d'identification de produit
62-1926-2640-6

7000028565

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Mastic.

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüschlikon
Téléphone:	044 724 90 90
E-mail:	innovation.ch@mmm.com
Site internet	www.3m.com/ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:
Liquide inflammable, Catégorie 2 - Liq. Inflamm. 2; H225
Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317
Cancérogène catégorie 2 - H351

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 - Repr. 2; H361d
Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée, catégorie 2 - STOT RE 2; H373

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H336

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 2 - Aquat. Chr. 2; H411

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
DANGER.

Symboles :
SGH02 (Flamme) |SGH07 (Point d'exclamation)SGH08 (Danger pour la santé) |SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Identifiant(s)	EC No.	% par poids
Butanone	78-93-3	201-159-0	15 - 40
Toluène	108-88-3	203-625-9	<= 5,5
Trioxyde d'antimoine	1309-64-4	215-175-0	1 - 5
Quartz (SiO2)	14808-60-7	238-878-4	< 5
Octhilinone	26530-20-1	247-761-7	< 0,1
Formaldéhyde	50-00-0	200-001-8	< 0,02

MENTIONS DE DANGER:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au foetus.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système respiratoire.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260A	Ne pas respirer les vapeurs.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.
P280K	Porter des gants de protection et un équipement de protection respiratoire.

Intervention ::

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

AUTRES INFORMATIONS:

Dangers supplémentaires (statements):

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 .Autres dangers

Inconnu
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Butanone	(N° CAS) 78-93-3 (N° CE) 201-159-0	15 - 40	Liq. inflam. 2, H225 Irr. des yeux 2, H319 STOT SE 3, H336 EUH066
Mica C.I.77019	(N° CAS) 12001-26-2	10 - 30	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Carbonate de calcium	(N° CAS) 1317-65-3 (N° CE) 215-279-6	10 - 30	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Dioxyde de titane	(N° CAS) 13463-67-7 (N° CE) 236-675-5	7 - 13	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Toluène	(N° CAS) 108-88-3 (N° CE) 203-625-9	<= 5,5	Liq. inflam. 2, H225 Tox.aspiration 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Repr. 2, H361d STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Tox.aquatique chronique 3, H412
Trioxyde d'antimoine	(N° CAS)	1 - 5	Carc. 2, H351

	1309-64-4 (N° CE) 215-175-0		STOT RE 2, H373 Tox.aquatique chronique 3, H412
Alcanes, C20-28, chlorés	(N° CAS) 2097144-43-7	1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
Kaolin	(N° CAS) 1332-58-7 (N° CE) 310-194-1	< 5	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Quartz (SiO2)	(N° CAS) 14808-60-7 (N° CE) 238-878-4	< 5	STOT RE 1, H372
Minéraux du groupe des feldspaths	(N° CAS) 68476-25-5 (N° CE) 270-666-7	< 5	Substance non classée comme dangereuse
Polymère d'o-crésol, phénol, formaldehyde et ammoniac	(N° CAS) 55185-45-0	1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
Polymère Acrylonitrile-Butadiène	(N° CAS) 9003-18-3 (N° CE) 618-357-1	1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
Résine 4-(1,1-diméthyléthyle)phénol - formaldéhyde	(N° CAS) 25085-50-1	1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
Acide salicylique	(N° CAS) 69-72-7 (N° CE) 200-712-3	0,5 - 1,5	Tox. aigüe 4, H302 Lésions oculaires 1, H318 Repr. 2, H361d
Propan-2-ol	(N° CAS) 67-63-0 (N° CE) 200-661-7	0,5 - 1,5	Liq. inflam. 2, H225 Irr. des yeux 2, H319 STOT SE 3, H336
Heptane	(N° CAS) 142-82-5 (N° CE) 205-563-8	< 1,2	Liq. inflam. 2, H225 Tox.aspiration 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1 Nota C
Cyclohexane	(N° CAS) 110-82-7 (N° CE) 203-806-2	< 1	Liq. inflam. 2, H225 Tox.aspiration 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1
n-Hexane	(N° CAS) 110-54-3 (N° CE) 203-777-6	< 1	Liq. inflam. 2, H225 Tox.aspiration 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Repr. 2, H361f

			STOT SE 3, H336 STOT RE 1, H372 Tox. aquatique chronique 2, H411
Oxyde de zinc	(N° CAS) 1314-13-2 (N° CE) 215-222-5	0,1 - 0,5	Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1
Octhilinone	(N° CAS) 26530-20-1 (N° CE) 247-761-7	< 0,1	Tox. aigüe 2, H330(LC50 = 0.27 mg/l Valeurs ETA selon l'annexe VI) EUH071 Tox. aigüe 3, H311(LD50 = 311 mg/kg Valeurs ETA selon l'annexe VI) Tox. aigüe 3, H301(LD50 = 125 mg/kg Valeurs ETA selon l'annexe VI) Corr. cutanée 1, H314 Lésions oculaires 1, H318 Sens. de la peau 1A, H317 Aquatique aigüe 1, H400,M=100 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=100
Formaldéhyde	(N° CAS) 50-00-0 (N° CE) 200-001-8	< 0,02	Tox. aigüe 2, H330 EUH071 Tox. aigüe 4, H302 Corr. cutanée 1B, H314 Lésions oculaires 1, H318 Sens. de la peau 1A, H317 Muta. 2, H341 Carc. 1B, H350 Nota B,D,F
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	(N° CAS) 7439-92-1 (N° CE) 231-100-4	< 0,005	Repr. 1A, H360FD Lact., H362 Aquatique aigüe 1, H400,M=10 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=100 STOT RE 2, H373

Toute entrée dans la colonne Identifiant (s) qui commence par les chiffres 6, 7, 8 ou 9 est un numéro de liste provisoire fourni par l'ECHA en attendant la publication du numéro d'inventaire CE officiel de la substance.
Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
Octhilinone	(N° CAS) 26530-20-1 (N° CE) 247-761-7	(C >= 0.0015%) Sens. de la peau 1A, H317
Formaldéhyde	(N° CAS) 50-00-0 (N° CE) 200-001-8	(C >= 25%)EUH071 (C >= 25%) Corr. cutanée 1B, H314 (5% =< C < 25%) Skin Irrit. 2, H315 (C >= 25%) Lésions oculaires 1, H318 (5% =< C < 25%) Irr. des yeux 2, H319 (5% =< C < 25%) STOT SE 3, H335
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	(N° CAS) 7439-92-1 (N° CE) 231-100-4	(C >= 0.03%) Repr. 1A, H360D

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:
Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:
Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Dégraissage cutané (rougeurs localisées, démangeaisons, dessèchement et gerçures de la peau). Irritation grave des yeux (rougeur importante, gonflement, douleur, larmoiement et troubles de la vision). Dépression du système nerveux central (maux de tête, étourdissements, somnolence, incoordination, nausées, troubles de l'élocution, étourdissements et perte de conscience). Effets sur les organes cibles. Voir la section 11 pour plus de détails.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition
Hydrocarbures	Pendant la combustion.
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.
Chlorure d'hydrogène	Pendant la combustion.
Oxydes d'antimoine	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:
L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Couvrir la zone de déversement avec une mousse d'extinction d'incendie Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient métallique. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Porter des chaussures anti-statiques ou correctement mises à la terre. Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...) Pour diminuer le risque d'ignition, déterminer les classifications électriques applicables pour le procédé utilisant ce produit et sélectionner un équipement de ventilation extractive locale spécifique pour éviter l'accumulation de vapeurs inflammables. Mise à la terre/liaison équipotentille du récipient et du matériel de réception si le produit a une volatilité telle qu'il puisse se former une atmosphère dangereuse.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Identifiant(s)	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Toluène	108-88-3	VME Suisse	VLEP (8 heures):190 mg/m3(50 ppm);VLCT(15 minutes):760 mg/m3(200 ppm)	Ototoxicité de bruit d'amplification, Groupe C: nuisances foetotoxiques, Tératogène (fœtus) catégorie 2, Tératogène (Repro) catégorie 2
n-Hexane	110-54-3	VME Suisse	VLEP (8 heures):180 mg/m3(50 ppm);VLCT (15 minutes):1440 mg/m3(400 ppm)	Groupe C: nuisances foetotoxiques, Peau, Tératogène (fœtus) catégorie 2
Cyclohexane	110-82-7	VME Suisse	VLEP (8 heures):700 mg/m3(200 ppm);VLCT(15 minutes):2800 mg/m3(800 ppm)	
Mica C.I.77019	12001-26-2	VME Suisse	VLEP(fraction respirable - 8 heures) : 3 mg/m3	
Trioxyde d'antimoine	1309-64-4	VME Suisse	VME(exprimé en Sb, fraction inhalables)(8 heures):0.1 mg/m3	Carcinogen category 1B
Oxyde de zinc	1314-13-2	VME Suisse	VLEP (fumée respirable)(8 heures) : 3 mg/m3; VLC T (fumée respirable)(15 minutes): 3 mg/m3	
Valeur limite pour les poussières en général	1317-65-3	VME Suisse	VLEP (poussières respirables)(8 heures):3 mg/m3; VLEP (poussières inhalabiles)(8 heures):10 mg/m	
Kaolin	1332-58-7	VME Suisse	VLEP(fraction respirable - 8 heures) : 3 mg/m3	
Dioxyde de titane	13463-67-7	VME Suisse	VLEP (poussières respirables)(8 heures) : 3 mg/m3	Foetotoxique Groupe C
Heptane	142-82-5	VME Suisse	VLEP (8 heures): 1600 mg/m3, 400 ppm; VLCT (15 min).: 1600 mg/m3, 400ppm	
Quartz (SiO2)	14808-60-7	VME Suisse	VLEP (proposér) (fraction respirable - 8 heures) : 0.15 mg/m3	Cancérigène catégorie 1A, Groupe C, toxique pour le fœtus
Octhilinone	26530-20-1	VME Suisse	VLEP(fraction inhalable)(8 heures) : 0.05 mg/m3 ; VLCT (fraction inhalable)(15 minutes): 0.1 mg/m3)	Sensibilisateur, la peau
Formaldéhyde	50-00-0	VME Suisse	VLEP (8 heures): 0.37 mg/m3(0.3 ppm); VLCT (15 min.):0.74 mg/m3(0.6 ppm)	Cancérigène Catégorie 1B, Groupe C:t oxique pour le fœtus,

				sensibilisateur
Propan-2-ol	67-63-0	VME Suisse	VLEP (8 h):500 mg/m3(200 ppm); VLCT (15 min.):1000 mg/m3(400 ppm)	Foetotoxique Groupe C
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	VME Suisse	VME(exprimé en Pb, fraction inhalables)(8 heures):0.1 mg/m3;VLE(exprimé en Pb, fraction inhalables)(15 min.):0.8 mg/m3	Cancérigène Catégorie 2, Foetotoxique Groupe B, Tératogène (fœtus) catégorie 2, Tératogène (Repro) catégorie 1A
Butanone	78-93-3	VME Suisse	VLEP (8 heures): 590 mg/m3, 200 ppm; VLCT (15 min.) : 590 mg/m3, 200 ppm	Foetotoxique Groupe C, risque de pénétration percutanée

VME Suisse : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail.
VLEP
Valeurs limites de moyenne d"exposition
/

Valeurs limites biologiques

Ingrédient	Identifiant(s)	Agence:	Paramètre	Milieu	Moment de prélevement	Valeur	Mentions additionnelles
Toluène	108-88-3	Suisse VBT valeurs	Acide hippurique	Créatinine dans les urines	c-b	2 g/g	
Toluène	108-88-3	Suisse VBT valeurs	o-Crésol	Urine	b-c	0.5 mg/l	
Toluène	108-88-3	Suisse VBT valeurs	Toluol	Sang	b	600 ug/l	
Toluène	108-88-3	Suisse VBT valeurs	Toluol	Urine	b	75 ug/l	
n-Hexane	110-54-3	Suisse VBT valeurs	2,5-Hexandion plus 4,5-Dihydroxy-2-hexanon	Urine	b	5 mg/l	
Cyclohexane	110-82-7	Suisse VBT valeurs	Gesamt-1,2-Cyclohexandiol	Créatinine dans les urines	c-b	150 mg/g	
Heptane	142-82-5	Suisse VBT valeurs	Heptan-2,5-dione	Urine	b	200 ug/l	
Propan-2-ol	67-63-0	Suisse VBT valeurs	Acétone	Sang	b	25 mg/l	
Propan-2-ol	67-63-0	Suisse VBT valeurs	Acétone	Urine	b	25 mg/l	
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	Suisse VBT valeurs	Plomb (femmes <45 ans)	Sang	a	100 ug/l	
Butanone	78-93-3	Suisse VBT valeurs	2-Butanone(MEK)	Urine	b	2 mg/l	

Suisse VBT valeurs : Suisse VBT valeurs (Valeurs biologiques tolérables lieu de travail par la SUVA)
b-c: Fin de l'exposition, de la période de travail. Exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail
c-b: bei Langzeitexposition: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail. Fin de l'exposition, de la période de travail.
a: indifférent
b: fin de l'exposition, de la période de travail.

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Fournir une ventilation extractive appropriée sur les récipients ouverts. Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Lunettes de sécurité avec protection latérale.
Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards
Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 16321

Protection de la peau/la main
Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	**Epaisseur (mm)**	**Temps de pénétration**
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards
Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (par exemple, pulvérisation, risque élevé d'éclaboussures, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir le(s) matériau(x) de gants recommandé(s) pour déterminer le tablier approprié.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Non applicable.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:
Etat physique: Liquide

Aspect physique spécifique: :	Pâte
Couleur	blanc
Odeur	Modérée de solvant
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Point de fusion / point de congélation	*Non applicable.*
Point/intervalle d'ébullition:	>=80 °C [*Conditions:*Butanone]
Inflammabilité	Liquide inflammable : Cat. 2
Limites d'inflammabilité (LEL)	1,8 % en volume
Limites d'inflammabilité (UEL)	12 % en volume
Point d'éclair:	-6,7 °C [*Méthode de test:*Coupe fermée]
Température d'inflammation spontanée	404 °C
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*
pH	*la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)*
Viscosité cinématique	166 667 mm²/s
Hydrosolubilité	Nulle
Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Pas de données de tests disponibles.*
Pression de vapeur	<=12 132,3 Pa [@ 25 °C]
Densité	1,5 g/ml
Densité relative	1,5 [*Réf. Standard :*Eau = 1]
Densité de vapeur relative	2,41 [*Réf. Standard :*Air=1]
Caractéristiques des particules	*Non applicable.*

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	*Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation:	2,7 [*Réf. Standard :*éther = 1]
Masse moléculaire:	*Pas de données de tests disponibles.*
Teneur en matières volatiles:	<=36 %

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:
Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:
Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:
Chaleur.
étincelles et / ou flammes

10.5 Matériaux à éviter:
Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	**Condition**
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:
Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements,douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:
Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec les yeux:
Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion:
Peut être nocif en cas d'ingestion Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:
Dépression du système nerveux central: les symptômes peuvent inclure maux de tête, vertiges, somnolence, manque de coordination, nausées, ralentissement des réflexes, troubles de la parole, étourdissements et évanouissement.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:
Effets occulaires : les symptômes peuvent inclure une vision floue ou altérée. Effets auditifs : les symptômes peuvent inclure un affaiblissement de l'ouïe, un dysfonctionnement de la balance auditive et résonnance dans les oreilles. Effets olfactifs : les symptômes peuvent inclure une capacité décroissante à détecter les odeurs et/ou une perte complète de l'odorat. Effets neurologiques: Les symptômes peuvent inclure: changement de personnalité, manque de coordination, perte sensorielle, picotement ou engourdissement des extrémités, faiblesse, tremblements, et/ou variations de la pression artérielle et du rythme cardiaque. Effets sur la peau : les symptômes peuvent inclure rougeur, démangeaison, acné, bosse sur la peau.

Toxicité pour la reproduction / le développement
Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Cancérogénicité:
Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Produit	Inhalation - Vapeur(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé.50 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. >2 000 - =5 000 mg/kg
Butanone	Cutané	Lapin	LD50 > 8 050 mg/kg
Butanone	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 34,5 mg/l
Butanone	Ingestion	Rat	LD50 2 737 mg/kg
Mica C.I.77019	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Mica C.I.77019	Ingestion		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Carbonate de calcium	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Carbonate de calcium	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 3 mg/l
Carbonate de calcium	Ingestion	Rat	LD50 6 450 mg/kg
Dioxyde de titane	Cutané	Lapin	LD50 > 10 000 mg/kg
Dioxyde de titane	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 6,82 mg/l
Dioxyde de titane	Ingestion	Rat	LD50 > 10 000 mg/kg
Toluène	Cutané	Rat	LD50 12 000 mg/kg
Toluène	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 30 mg/l
Toluène	Ingestion	Rat	LD50 5 550 mg/kg
Polymère Acrylonitrile-Butadiène	Cutané	Lapin	LD50 > 15 000 mg/kg
Polymère Acrylonitrile-Butadiène	Ingestion	Rat	LD50 > 30 000 mg/kg
Trioxyde d'antimoine	Cutané	Lapin	LD50 > 6 685 mg/kg
Trioxyde d'antimoine	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 2,76 mg/l
Trioxyde d'antimoine	Ingestion	Rat	LD50 > 34 600 mg/kg
Quartz (SiO2)	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Quartz (SiO2)	Ingestion		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Minéraux du groupe des feldspaths	Cutané		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Minéraux du groupe des feldspaths	Ingestion		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Kaolin	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Kaolin	Ingestion	Humain	LD50 > 15 000 mg/kg
Polymère d'o-crésol, phénol, formaldehyde et ammoniac	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Polymère d'o-crésol, phénol, formaldehyde et ammoniac	Ingestion		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Résine 4-(1,1-diméthyléthyle)phénol - formaldéhyde	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Résine 4-(1,1-diméthyléthyle)phénol - formaldéhyde	Ingestion	Rat	LD50 5 660 mg/kg
Propan-2-ol	Cutané	Lapin	LD50 12 870 mg/kg
Propan-2-ol	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 72,6 mg/l
Propan-2-ol	Ingestion	Rat	LD50 4 710 mg/kg

Heptane	Cutané	Composants similaires	LD50 > 2 000 mg/kg
Heptane	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Composants similaires	LC50 > 33,5 mg/l
Heptane	Ingestion	Composants similaires	LD50 > 5 000 mg/kg
n-Hexane	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
n-Hexane	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 170 mg/l
n-Hexane	Ingestion	Rat	LD50 > 28 700 mg/kg
Cyclohexane	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Cyclohexane	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 > 32,9 mg/l
Cyclohexane	Ingestion	Rat	LD50 6 200 mg/kg
Acide salicylique	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Acide salicylique	Ingestion	Rat	LD50 891 mg/kg
Oxyde de zinc	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Oxyde de zinc	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,7 mg/l
Oxyde de zinc	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Octhilinone	Cutané	Lapin	LD50 311 mg/kg
Octhilinone	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,27 mg/l
Octhilinone	Ingestion	Rat	LD50 125 mg/kg
Formaldéhyde	Cutané	Lapin	LD50 270 mg/kg
Formaldéhyde	Inhalation-Gaz (4 heures)	Rat	LC50 479 ppm
Formaldéhyde	Ingestion	Rat	LD50 640 mg/kg
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Cutané		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Butanone	Lapin	Irritation minimale.
Carbonate de calcium	Lapin	Aucune irritation significative
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation significative
Toluène	Lapin	Irritant
Polymère Acrylonitrile-Butadiène	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Trioxyde d'antimoine	Homme et animal	Irritation minimale.
Quartz (SiO2)	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Minéraux du groupe des feldspaths	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Kaolin	Jugement professionnel	Aucune irritation significative

Propan-2-ol	Multiples espèces animales.	Aucune irritation significative
Heptane	Jugement professionnel	Moyennement irritant
n-Hexane	Homme et animal	Moyennement irritant
Cyclohexane	Lapin	Moyennement irritant
Acide salicylique	Lapin	Aucune irritation significative
Oxyde de zinc	Homme et animal	Aucune irritation significative
Octhilinone	Lapin	Corrosif
Formaldéhyde	Classification officielle	Corrosif
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Composants similaires	Aucune irritation significative

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Butanone	Lapin	Irritant sévère
Carbonate de calcium	Lapin	Aucune irritation significative
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation significative
Toluène	Lapin	Irritant modéré
Polymère Acrylonitrile-Butadiène	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Trioxyde d'antimoine	Lapin	Moyennement irritant
Kaolin	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Propan-2-ol	Lapin	Irritant sévère
Heptane	Composants similaires	Moyennement irritant
n-Hexane	Lapin	Moyennement irritant
Cyclohexane	Lapin	Moyennement irritant
Acide salicylique	Lapin	Corrosif
Oxyde de zinc	Lapin	Moyennement irritant
Octhilinone	Risques pour la santé similaires	Corrosif
Formaldéhyde	Classification officielle	Corrosif
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Composants similaires	Moyennement irritant

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Dioxyde de titane	Homme et animal	Non-classifié
Toluène	Cochon d'Inde	Non-classifié
Trioxyde d'antimoine	Humain	Non-classifié
Résine 4-(1,1-diméthyléthyle)phénol - formaldéhyde	Humain	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Propan-2-ol	Cochon	Non-classifié

	d'Inde	
Heptane	Composants similaires	Non-classifié
n-Hexane	Humain	Non-classifié
Acide salicylique	Souris	Non-classifié
Oxyde de zinc	Cochon d'Inde	Non-classifié
Octhilinone	Homme et animal	Sensibilisant
Formaldéhyde	Cochon d'Inde	Sensibilisant

Photosensibilisation

Nom	Organismes	Valeur
Acide salicylique	Souris	Non sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Nom	Organismes	Valeur
Formaldéhyde	Humain	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Butanone	In vitro	Non mutagène
Dioxyde de titane	In vitro	Non mutagène
Dioxyde de titane	In vivo	Non mutagène
Toluène	In vitro	Non mutagène
Toluène	In vivo	Non mutagène
Trioxyde d'antimoine	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Trioxyde d'antimoine	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Quartz (SiO2)	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Quartz (SiO2)	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Propan-2-ol	In vitro	Non mutagène
Propan-2-ol	In vivo	Non mutagène
Heptane	In vitro	Non mutagène
n-Hexane	In vitro	Non mutagène
n-Hexane	In vivo	Non mutagène
Cyclohexane	In vitro	Non mutagène
Cyclohexane	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Acide salicylique	In vitro	Non mutagène
Acide salicylique	In vivo	Non mutagène
Oxyde de zinc	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Oxyde de zinc	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Octhilinone	In vitro	Non mutagène

Octhilinone	In vivo	Non mutagène
Formaldéhyde	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Formaldéhyde	In vivo	Mutagénique
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Butanone	Inhalation	Humain	Non-cancérogène
Dioxyde de titane	Ingestion	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène
Dioxyde de titane	Inhalation	Rat	Cancérogène
Toluène	Cutané	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Toluène	Ingestion	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Toluène	Inhalation	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Trioxyde d'antimoine	Inhalation	Multiples espèces animales.	Cancérogène
Quartz (SiO2)	Inhalation	Homme et animal	Cancérogène
Kaolin	Inhalation	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène
Propan-2-ol	Inhalation	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
n-Hexane	Cutané	Souris	Non-cancérogène
n-Hexane	Inhalation	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Formaldéhyde	Non spécifié	Homme et animal	Cancérogène
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Non spécifié	Classification officielle	Cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Butanone	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	LOAEL 8,8 mg/l	Pendant la grossesse
Carbonate de calcium	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 625 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Toluène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Toluène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 2,3 mg/l	1 génération
Toluène	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	LOAEL 520 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Toluène	Inhalation	Toxique pour le développement	Humain	NOAEL Non	

				disponible	empoisonnement et / ou abus
Trioxyde d'antimoine	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	LOAEL 0,25 mg/l	avant l'accouplement et pendant la gestation
Propan-2-ol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	2 génération
Propan-2-ol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	2 génération
Propan-2-ol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 400 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Propan-2-ol	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	LOAEL 9 mg/l	Pendant la grossesse
n-Hexane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Souris	NOAEL 2 200 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
n-Hexane	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 0,7 mg/l	Pendant la grossesse
n-Hexane	Ingestion	Toxique pour la reproduction masculine	Rat	NOAEL 1 140 mg/kg/jour	90 jours
n-Hexane	Inhalation	Toxique pour la reproduction masculine	Rat	LOAEL 3,52 mg/l	28 jours
Cyclohexane	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 24 mg/l	2 génération
Cyclohexane	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 24 mg/l	2 génération
Cyclohexane	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 6,9 mg/l	2 génération
Acide salicylique	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 75 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Oxyde de zinc	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité et/ou le développement	Multiples espèces animales.	NOAEL 125 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Octhilinone	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOEL 20 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Formaldéhyde	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 100 mg/kg	Non applicable
Formaldéhyde	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 10 ppm	Pendant la grossesse
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Non spécifié	Toxique pour la reproduction des femelles	Humain	LOAEL 10 ug/dl sang	
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Non spécifié	Toxique pour la reproduction masculine	Humain	LOAEL 37 ug/dl sang	
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Non spécifié	Toxique pour le développement	Humain	NOAEL Non disponible	

Lactation

Nom	Route	Organismes	Valeur
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Non spécifié	Humain	Provoque des effets sur ou via la lactation

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition

Butanone	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Classification officielle	NOAEL Non disponible	
Butanone	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
Butanone	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	
Butanone	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL Non disponible	Non applicable
Butanone	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	LOAEL 1 080 mg/kg	Non applicable
Carbonate de calcium	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,812 mg/l	90 minutes
Toluène	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Toluène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
Toluène	Inhalation	système immunitaire	Non-classifié	Souris	NOAEL 0,004 mg/l	3 heures
Toluène	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Trioxyde d'antimoine	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.		NOAEL Non disponible	
Propan-2-ol	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Propan-2-ol	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
Propan-2-ol	Inhalation	Système auditif	Non-classifié	Cochon d'Inde	NOAEL 13,4 mg/l	24 heures
Propan-2-ol	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Heptane	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Heptane	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
Heptane	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
n-Hexane	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	Pas disponible
n-Hexane	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Lapin	NOAEL Non disponible	8 heures
n-Hexane	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 24,6 mg/l	8 heures
Cyclohexane	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Homme et animal	NOAEL Non disponible	

Cyclohexane	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Homme et animal	NOAEL Non disponible	
Cyclohexane	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	
Octhilinone	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Rat	NOAEL Non disponible	
Formaldéhyde	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Rat	LOAEL 128 ppm	6 heures
Formaldéhyde	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Humain	NOAEL Non disponible	
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Ingestion	Système nerveux	Risque présumé d'effets graves pour les organes.	Humain	LOAEL 90 ug/dl sang	empoisonnement et / ou abus
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Ingestion	Coeur	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Butanone	Cutané	Système nerveux	Non-classifié	Cochon d'Inde	NOAEL Non disponible	31 semaines
Butanone	Inhalation	Foie | Rénale et / ou de la vessie | Coeur | Système endocrine | tractus gastro-intestinal | os, dents, ongles et / ou les cheveux | système hématopoïétique | système immunitaire | muscles	Non-classifié	Rat	NOAEL 14,7 mg/l	90 jours
Butanone	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL Non disponible	7 jours
Butanone	Ingestion	Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 173 mg/kg/jour	90 jours
Mica C.I.77019	Inhalation	pneumoconiosis	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Carbonate de calcium	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Dioxyde de titane	Inhalation	Système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 0,01 mg/l	2 années
Dioxyde de titane	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Toluène	Inhalation	Système auditif | Système nerveux | des yeux | Système olfactif	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Toluène	Inhalation	Système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 2,3 mg/l	15 Mois
Toluène	Inhalation	Coeur | Foie | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 11,3 mg/l	15 semaines
Toluène	Inhalation	Système endocrine	Non-classifié	Rat	NOAEL 1,1 mg/l	4 semaines

Toluène	Inhalation	système immunitaire	Non-classifié	Souris	NOAEL Non disponible	20 jours
Toluène	Inhalation	os, dents, ongles et / ou les cheveux	Non-classifié	Souris	NOAEL 1,1 mg/l	8 semaines
Toluène	Inhalation	système hématopoïétique | système vasculaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Toluène	Inhalation	tractus gastro-intestinal	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 11,3 mg/l	15 semaines
Toluène	Ingestion	Système nerveux	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 625 mg/kg/jour	13 semaines
Toluène	Ingestion	Coeur	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 500 mg/kg/jour	13 semaines
Toluène	Ingestion	Foie | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 2 500 mg/kg/jour	13 semaines
Toluène	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Souris	NOAEL 600 mg/kg/jour	14 jours
Toluène	Ingestion	Système endocrine	Non-classifié	Souris	NOAEL 105 mg/kg/jour	28 jours
Toluène	Ingestion	système immunitaire	Non-classifié	Souris	NOAEL 105 mg/kg/jour	4 semaines
Trioxyde d'antimoine	Cutané	la peau	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Trioxyde d'antimoine	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	NOAEL 0,002 mg/l	1 années
Trioxyde d'antimoine	Inhalation	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,043 mg/l	1 années
Trioxyde d'antimoine	Inhalation	sang	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,004 mg/l	Pas disponible
Trioxyde d'antimoine	Inhalation	pneumoconiosis	Non-classifié	Humain	LOAEL 0,01 mg/l	Exposition professionnelle
Trioxyde d'antimoine	Inhalation	Coeur	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,02 mg/l	1 années
Trioxyde d'antimoine	Ingestion	sang | Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 418 mg/kg/jour	Pas disponible
Trioxyde d'antimoine	Ingestion	Coeur	Non-classifié	Rat	NOAEL Non disponible	Pas disponible
Quartz (SiO2)	Inhalation	silicose	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Kaolin	Inhalation	pneumoconiosis	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL NA	Exposition professionnelle
Kaolin	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non-classifié	Rat	NOAEL Non disponible	
Propan-2-ol	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 12,3 mg/l	24 Mois
Propan-2-ol	Inhalation	Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 12 mg/l	13 semaines
Propan-2-ol	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 400 mg/kg/jour	12 semaines
Heptane	Inhalation	Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 6,15 mg/l	30 semaines
Heptane	Inhalation	le système nerveux périphérique	Non-classifié	Rat	NOAEL 12,5 mg/l	16 semaines
Heptane	Inhalation	système	Non-classifié	Rat	NOAEL 12,2	26 semaines

		hématopoïétique | Rénale et / ou de la vessie			mg/l	
n-Hexane	Inhalation	le système nerveux périphérique	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
n-Hexane	Inhalation	Système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Souris	LOAEL 1,76 mg/l	13 semaines
n-Hexane	Inhalation	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL Non disponible	6 Mois
n-Hexane	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	LOAEL 1,76 mg/l	6 Mois
n-Hexane	Inhalation	système hématopoïétique	Non-classifié	Souris	NOAEL 35,2 mg/l	13 semaines
n-Hexane	Inhalation	Système auditif | système immunitaire | des yeux	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
n-Hexane	Inhalation	Coeur | la peau | Système endocrine	Non-classifié	Rat	NOAEL 1,76 mg/l	6 Mois
n-Hexane	Ingestion	le système nerveux périphérique	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 1 140 mg/kg/jour	90 jours
n-Hexane	Ingestion	Système endocrine | système hématopoïétique | Foie | système immunitaire | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL Non disponible	13 semaines
Cyclohexane	Inhalation	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 24 mg/l	90 jours
Cyclohexane	Inhalation	Système auditif	Non-classifié	Rat	NOAEL 1,7 mg/l	90 jours
Cyclohexane	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Lapin	NOAEL 2,7 mg/l	10 semaines
Cyclohexane	Inhalation	système hématopoïétique	Non-classifié	Souris	NOAEL 24 mg/l	14 semaines
Cyclohexane	Inhalation	le système nerveux périphérique	Non-classifié	Rat	NOAEL 8,6 mg/l	30 semaines
Acide salicylique	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	3 jours
Oxyde de zinc	Ingestion	Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 600 mg/kg/jour	10 jours
Oxyde de zinc	Ingestion	Système endocrine | système hématopoïétique | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Autres	NOAEL 500 mg/kg/jour	6 Mois
Formaldéhyde	Cutané	Système respiratoire	Non-classifié	Souris	NOAEL 80 mg/kg/jour	60 semaines
Formaldéhyde	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	NOAEL 0,3 ppm	28 Mois
Formaldéhyde	Inhalation	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 20 ppm	13 semaines
Formaldéhyde	Inhalation	système hématopoïétique	Non-classifié	Souris	NOAEL 15 ppm	3 semaines
Formaldéhyde	Inhalation	Système nerveux	Non-classifié	Souris	NOAEL 10 ppm	13 semaines
Formaldéhyde	Inhalation	Système endocrine | système immunitaire |	Non-classifié	Rat	NOAEL 15 ppm	28 Mois

		muscles | Rénale et / ou de la vessie				
Formaldéhyde	Inhalation	tractus gastro-intestinal	Non-classifié	Rat	NOAEL 15 ppm	2 années
Formaldéhyde	Inhalation	des yeux | système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 14,3 ppm	2 années
Formaldéhyde	Inhalation	Coeur	Non-classifié	Souris	NOAEL 14,3 ppm	2 années
Formaldéhyde	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	2 années
Formaldéhyde	Ingestion	système immunitaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 20 mg/kg/jour	4 semaines
Formaldéhyde	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 15 mg/kg/jour	24 Mois
Formaldéhyde	Ingestion	Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 109 mg/kg/jour	2 années
Formaldéhyde	Ingestion	Coeur | Système endocrine | système hématopoïétique | Système respiratoire | système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	2 années
Formaldéhyde	Ingestion	la peau | muscles | des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 109 mg/kg/jour	2 années
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Humain	LOAEL 60 ug/dl sang	Exposition professionnelle
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Inhalation	système hématopoïétique	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Humain	LOAEL 50 ug/dl sang	Exposition professionnelle
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Inhalation	tractus gastro-intestinal | Système nerveux	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Humain	LOAEL 40 ug/dl sang	Exposition professionnelle
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Inhalation	Coeur | Système endocrine | système immunitaire | système vasculaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Ingestion	os, dents, ongles et / ou les cheveux	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	LOAEL 20 ug/dl sang	3 Mois
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Ingestion	des yeux	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	LOAEL 0,5 mg/kg/jour	20 jours
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Ingestion	tractus gastro-intestinal	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Humain	LOAEL 60 ug/dl sang	Exposition environnementale
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Ingestion	système hématopoïétique | Rénale et / ou de la vessie	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Humain	LOAEL 40 ug/dl sang	Exposition environnementale
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Ingestion	Système nerveux	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Humain	LOAEL 11 ug/dl sang	Exposition environnementale
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Ingestion	Système auditif | Coeur | Système endocrine | système vasculaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition environnementale

Danger par aspiration

Nom	Valeur
Toluène	Risque d'aspiration

Heptane	Risque d'aspiration
n-Hexane	Risque d'aspiration
Cyclohexane	Risque d'aspiration

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	Identifiant(s)	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Butanone	78-93-3	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	2 993 mg/l
Butanone	78-93-3	Algues vertes	Expérimental	96 heures	ErC50	2 029 mg/l
Butanone	78-93-3	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	308 mg/l
Butanone	78-93-3	Algues vertes	Expérimental	96 heures	ErC10	1 289 mg/l
Butanone	78-93-3	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	100 mg/l
Butanone	78-93-3	Bactéries	Expérimental	16 heures	LOEC	1 150 mg/l
Carbonate de calcium	1317-65-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	1317-65-3	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	1317-65-3	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	1317-65-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC10	>100 mg/l
Mica C.I.77019	12001-26-2	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Dioxyde de titane	13463-67-7	Boue activée	Expérimental	3 heures	NOEC	>=1 000 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Diatomée	Expérimental	72 heures	EC50	>10 000 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Diatomée	Expérimental	72 heures	NOEC	5 600 mg/l
Toluène	108-88-3	Saumon Coho	Expérimental	96 heures	LC50	5,5 mg/l
Toluène	108-88-3	Crevette	Expérimental	96 heures	LC50	9,5 mg/l

Toluène	108-88-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	12,5 mg/l
Toluène	108-88-3	Grenouille Léopard	Expérimental	9 jours	LC50	0,39 mg/l
Toluène	108-88-3	Saumon rose	Expérimental	96 heures	LC50	6,41 mg/l
Toluène	108-88-3	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	3,78 mg/l
Toluène	108-88-3	Saumon Coho	Expérimental	40 jours	NOEC	1,39 mg/l
Toluène	108-88-3	Diatomée	Expérimental	72 heures	NOEC	10 mg/l
Toluène	108-88-3	Puce d'eau	Expérimental	7 jours	NOEC	0,74 mg/l
Toluène	108-88-3	Boue activée	Expérimental	12 heures	IC50	292 mg/l
Toluène	108-88-3	Bactéries	Expérimental	16 heures	NOEC	29 mg/l
Toluène	108-88-3	Bactéries	Expérimental	24 heures	EC50	84 mg/l
Toluène	108-88-3	Ver rouge	Expérimental	28 jours	LC50	>150 mg par kg de poids corporel
Toluène	108-88-3	Microbes du sol	Expérimental	28 jours	NOEC	<26 mg/kg (poids sec)
Polymère Acrylonitrile-Butadiène	9003-18-3	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Alcanes, C20-28, chlorés	2097144-43-7	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Alcanes, C20-28, chlorés	2097144-43-7	Puce d'eau	Estimé	24 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Alcanes, C20-28, chlorés	2097144-43-7	Truite arc-en-ciel	Estimé	60 jours	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Alcanes, C20-28, chlorés	2097144-43-7	Puce d'eau	Estimé	21 jours	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Polymère d'o-crésol, phénol, formaldehyde et ammoniac	55185-45-0	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Trioxyde d'antimoine	1309-64-4	Algues vertes	Point final non atteint	72 heures	ErC50	>100 mg/l
Trioxyde d'antimoine	1309-64-4	Vairon de Fathead	Estimé	96 heures	LC50	17,2 mg/l
Trioxyde d'antimoine	1309-64-4	Poisson	Estimé	96 heures	LC50	8,3 mg/l
Trioxyde d'antimoine	1309-64-4	Invertébré	Estimé	96 heures	EC50	2,12 mg/l
Trioxyde d'antimoine	1309-64-4	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	2,53 mg/l
Trioxyde d'antimoine	1309-64-4	Truite arc-en-ciel	Estimé	28 jours	LC10	0,188 mg/l
Trioxyde d'antimoine	1309-64-4	Puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEC	2,08 mg/l
Trioxyde d'antimoine	1309-64-4	Boue activée	Estimé	4 heures	NOEC	6,1 mg/l

Minéraux du groupe des feldspaths	68476-25-5	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Kaolin	1332-58-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	LC50	>1 100 mg/l
Résine 4-(1,1-diméthyléthyle)phénol - formaldéhyde	25085-50-1	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Quartz (SiO2)	14808-60-7	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	440 mg/l
Quartz (SiO2)	14808-60-7	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	7 600 mg/l
Quartz (SiO2)	14808-60-7	Poisson zèbre	Estimé	96 heures	LC50	5 000 mg/l
Quartz (SiO2)	14808-60-7	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	60 mg/l
Propan-2-ol	67-63-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>1 000 mg/l
Propan-2-ol	67-63-0	Medaka	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Propan-2-ol	67-63-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>1 000 mg/l
Propan-2-ol	67-63-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	1 000 mg/l
Propan-2-ol	67-63-0	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	100 mg/l
Propan-2-ol	67-63-0	Bactéries	Expérimental	16 heures	LOEC	1 050 mg/l
Acide salicylique	69-72-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>100 mg/l
Acide salicylique	69-72-7	Medaka	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Acide salicylique	69-72-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	870 mg/l
Acide salicylique	69-72-7	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	10 mg/l
Acide salicylique	69-72-7	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>3 200
Acide salicylique	69-72-7	Bactéries	Expérimental	18 heures	EC10	465
Heptane	142-82-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	1,5 mg/l
Heptane	142-82-5	Puce d'eau	Composant analogue	21 jours	NOEC	0,17 mg/l
Cyclohexane	110-82-7	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	4,53 mg/l
Cyclohexane	110-82-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	0,9 mg/l
Cyclohexane	110-82-7	Bactéries	Expérimental	24 heures	IC50	97 mg/l
n-Hexane	110-54-3	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	2,5 mg/l
n-Hexane	110-54-3	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	LC50	3,9 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Boue activée	Estimé	3 heures	EC50	6,5 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	0,052 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LC50	0,21 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	0,07 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	0,006 mg/l

Oxyde de zinc	1314-13-2	Puce d'eau	Estimé	7 jours	NOEC	0,02 mg/l
Octhilinone	26530-20-1	Diatomée	Expérimental	72 heures	EC50	0,0015 mg/l
Octhilinone	26530-20-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	0,084 mg/l
Octhilinone	26530-20-1	Crevete myside	Expérimental	96 heures	LC50	0,071 mg/l
Octhilinone	26530-20-1	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	0,036 mg/l
Octhilinone	26530-20-1	Sheepshead Minnow	Expérimental	96 heures	LC50	0,18 mg/l
Octhilinone	26530-20-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	0,42 mg/l
Octhilinone	26530-20-1	Diatomée	Expérimental	72 heures	NOEC	0,00068 mg/l
Octhilinone	26530-20-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,0156 mg/l
Octhilinone	26530-20-1	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,0016 mg/l
Octhilinone	26530-20-1	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	30,4 mg/l
Octhilinone	26530-20-1	Colin de Virginie	Expérimental	14 jours	LD50	384 ppm régime
Octhilinone	26530-20-1	Laitue	Expérimental	17 jours	EC50	45 mg/kg (poids sec)
Octhilinone	26530-20-1	Ver rouge	Expérimental	14 jours	LC50	866 mg/kg (poids sec)
Octhilinone	26530-20-1	Microbes du sol	Expérimental	28 jours	EC50	84,1 mg/kg (poids sec)
Formaldéhyde	50-00-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	4,89 mg/l
Formaldéhyde	50-00-0	Bar rayé	Expérimental	96 heures	LC50	6,7 mg/l
Formaldéhyde	50-00-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	5,8 mg/l
Formaldéhyde	50-00-0	Medaka	Expérimental	28 jours	NOEC	>=48 mg/l
Formaldéhyde	50-00-0	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	>=6,4 mg/l
Formaldéhyde	50-00-0	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	19 mg/l
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	Vairon de Fathead	Composant analogue	96 heures	LC50	0,0408 mg/l
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	ErC50	0,0205 mg/l
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	LC50	0,026 mg/l
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	Escargot géant d'étang	Composant analogue	30 jours	EC10	0,0017 mg/l
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	ErC10	0,006 mg/l
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	Truite arc-en-ciel	Composant analogue	570 jours	EC10	0,009 mg/l
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	Boue activée	Composant analogue	24 heures	IC10	1,06 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Butanone	78-93-3	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	98 %BOD/ThOD	OCDE 301D
Carbonate de calcium	1317-65-3	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Mica C.I.77019	12001-26-2	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Dioxyde de titane	13463-67-7	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Toluène	108-88-3	Expérimental Biodégradation	20 jours	Demande biologique en oxygène	80 %BOD/ThOD	APHA Méthode standzrd Eau /Eaux usées
Toluène	108-88-3	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	5.2 jours (t 1/2)	
Polymère Acrylonitrile-Butadiène	9003-18-3	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Alcanes, C20-28, chlorés	2097144-43-7	Estimé Biodégradation	25 jours	Demande biologique en oxygène	7.5 %BOD/ThOD	
Polymère d'o-crésol, phénol, formaldehyde et ammoniac	55185-45-0	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Trioxyde d'antimoine	1309-64-4	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Minéraux du groupe des feldspaths	68476-25-5	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Kaolin	1332-58-7	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Résine 4-(1,1-diméthyléthyle)phénol - formaldéhyde	25085-50-1	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	0 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	
Quartz (SiO2)	14808-60-7	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Propan-2-ol	67-63-0	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	86 %BOD/ThOD	OCDE 301C
Propan-2-ol	67-63-0	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	6.2 jours (t 1/2)	
Acide salicylique	69-72-7	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	88.1 %BOD/ThOD	OCDE 301C
Heptane	142-82-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	101 %BOD/ThOD	OCDE 301C
Heptane	142-82-5	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	4.24 jours (t 1/2)	
Cyclohexane	110-82-7	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	77 %BOD/ThOD	OECD 301F - Manometric Respiro

Cyclohexane	110-82-7	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	4.3 jours (t 1/2)	
n-Hexane	110-54-3	Expérimental Bioconcentratie	28 jours	Demande biologique en oxygène	100 %BOD/ThOD	OCDE 301C
n-Hexane	110-54-3	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	5.4 jours (t 1/2)	
Oxyde de zinc	1314-13-2	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Octhilinone	26530-20-1	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	< 10 %BOD/ThOD	OCDE 301D
Octhilinone	26530-20-1	Expérimental Biodégradation intrinsèque aquatique.	59 jours	Déplétion du carbone organique	88 % Suppression de carbone organique dissous COD	OCDE 303A - Essai de simulation traitement aérobie
Formaldéhyde	50-00-0	Expérimental Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	99 % Suppression de carbone organique dissous COD	OECD 301A - DOC Die Away Test
Formaldéhyde	50-00-0	Expérimental Biodégradation	160 jours	Demande biologique en oxygène	99.5 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande chimique en oxygène	OCDE 303A - Essai de simulation traitement aérobie
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Butanone	78-93-3	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.3	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Carbonate de calcium	1317-65-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Mica C.I.77019	12001-26-2	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Dioxyde de titane	13463-67-7	Expérimental BCF - Poisson	42 jours	Facteur de bioaccumulation	9.6	
Toluène	108-88-3	Expérimental FBC - Autres	72 heures	Facteur de bioaccumulation	90	
Toluène	108-88-3	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.73	
Polymère Acrylonitrile-Butadiène	9003-18-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Alcanes, C20-28, chlorés	2097144-43-7	Estimé BCF - Poisson	60 jours	Facteur de bioaccumulation	37.6	
Alcanes, C20-28, chlorés	2097144-43-7	Estimé Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	≥7.63	

Polymère d'o-crésol, phénol, formaldehyde et ammoniac	55185-45-0	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Trioxyde d'antimoine	1309-64-4	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Minéraux du groupe des feldspaths	68476-25-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Kaolin	1332-58-7	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Résine 4-(1,1-diméthyléthyle)phénol - formaldéhyde	25085-50-1	Estimé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	7.4	
Quartz (SiO2)	14808-60-7	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Propan-2-ol	67-63-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.05	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
Acide salicylique	69-72-7	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.26	
Heptane	142-82-5	Modelé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	105	Catalogic™
Heptane	142-82-5	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	4.66	
Cyclohexane	110-82-7	Expérimental BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	129	OECD305-Bioconcentration
Cyclohexane	110-82-7	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	3.44	
n-Hexane	110-54-3	Modelé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	50	Catalogic™
Oxyde de zinc	1314-13-2	Expérimental BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	≤217	OECD305-Bioconcentration
Octhilinone	26530-20-1	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.92	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Formaldéhyde	50-00-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.35	
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	Expérimental BCF - Invertébré		Facteur de bioaccumulation	1553	

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Toluène	108-88-3	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	37-160 l/kg	
Propan-2-ol	67-63-0	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	4 l/kg	Episuite™
Acide salicylique	69-72-7	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	<1 l/kg	Episuite™
Heptane	142-82-5	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	240 l/kg	Episuite™
Cyclohexane	110-82-7	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	970 l/kg	Episuite™
Octhilinone	26530-20-1	Expérimental	Koc	604-1297 l/kg	835.1110 Boue isotherme

		Mobilité dans le sol			
Formaldéhyde	50-00-0	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	15,9 l/kg	

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables
Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Eliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)
08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
20 01 27* Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

La collecte des déchets doit être assurée par une entreprise agréée pour les déchets spéciaux, à l'occasion de quoi le code de déchet doit être mentionné. Vous trouverez une liste des entreprises correspondantes sous www.veva-online.ch.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier (ADR)	**Transport aérien (IATA)**	**Transport maritime (IMDG)**
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1866	UN1866	UN1866
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Résine en solution	Résine en solution	Résine en solution
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3

14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement	Non applicable.	Polluant marin
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	F1	Non applicable.	Non applicable.
Code de ségrégation IMDG	Non applicable.	Non applicable.	Aucun

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient	Identifiant(s)	Classification	Réglementation
Trioxyde d'antimoine	1309-64-4	Carc. 2	Règlement (CE) N° 1272/2008, table 3.1
Trioxyde d'antimoine	1309-64-4	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Formaldéhyde	50-00-0	Carc. 1B	Règlement (CE) N° 1272/2008, table 3.1
Formaldéhyde	50-00-0	Grp. 1: Cancérogène pour l'homme	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Quartz (SiO2)	14808-60-7	Grp. 1: Cancérogène pour l'homme	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Dioxyde de titane	13463-67-7	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Toluène	108-88-3	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115): les jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans révolus peuvent entrer en contact avec cette préparation ou y être exposés dans le cadre de leur travail uniquement si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a approuvé une exception.

Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): les femmes enceintes et les mères qui allaitent peuvent entrer en contact avec cette préparation ou y être exposées dans le cadre de leur travail uniquement s'il est constaté à partir d'une évaluation du risque effectuée par un expert que l'exposition ne peut provoquer aucun dommage à la mère et à l'enfant dans le contexte des activités et des mesures de protection prises.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:
La/les substance(s) suivante(s) contenues dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

Ingrédient	Identifiant(s)
Cyclohexane	110-82-7
Toluène	108-88-3

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH
Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

Statut d'Autorisation selon REACH:
Les substances suivantes contenues dans ce produit pourraient etre ou sont soumises à autorisation selon REACH.

Ingrédient	Identifiant(s)
n-Hexane	110-54-3
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1

Statut d'Autorisation: listée sur la liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation.

Statut des inventaires
Contacter le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec les exigences de notifications relatives aux nouvelles substances du CEPA. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE
Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Catégorie de Dangers	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
	Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
E2 Dangereux pour le milieu aquatique	200	500
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES	5000	50000

*Si maintenu à une température supérieure à son point d'ébullition ou si des conditions de traitement particulières, telles qu'une pression élevée ou une température élevée, peuvent créer des risques d'accident majeur, les LIQUIDES INFLAMMABLES P5a ou P5b peuvent s'appliquer

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

Substances dangereuses	Identifiant(s)	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
		Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
Formaldéhyde	50-00-0	5	50

Règlement (EU) No 649/2012

Chimique	Identifiant(s)	Liite 1
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	Part 1

COV-Ordonnance: Soumis à taxe: 40%

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH071	Corrosif pour l'appareil respiratoire.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	Susceptible d’induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360FD	Peut nuire à la fertilité ou au foetus .
H361d	Susceptible de nuire au foetus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système respiratoire.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des notes pertinentes

Nota B	Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la

	troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.
Nota C	Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.
Nota D	Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles figurent dans la troisième partie. Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans de tels cas, le fournisseur doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance, suivi de la mention «non stabilisé(e)».
Nota F	Cette substance peut contenir un stabilisant. Si le stabilisant modifie les propriétés dangereuses de la substance, telles qu'elles sont indiquées par la classification figurant dans la troisième partie, la classification et l'étiquetage doivent être effectués conformément aux règles régissant la classification et l'étiquetage des mélanges dangereux.

Raison de la révision:
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Section 3: Table SCL - L'information a été modifiée.
Section 8: Table des Valeurs Limites Biologiques - L'information a été modifiée.
Description de légende - L'information a été modifiée.
Valeurs limites de moyenne d'exposition :Valeurs limites de moyenne d'exposition :Valeurs limites de moyenne d'exposition : - L'information a été modifiée.
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.
Section 11 : Tableau lactation - L'information a été ajoutée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.
Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 15: Statut de l'autorisation sous REACH: informations sur les ingrédients de l'autorisation SVHC - L'information a été modifiée.
Section 15: Cancérogénicité (Information) - L'information a été modifiée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

3M Suisse: Les fiche de données de sécurité sont disponibles sur www.3m.com/ch